



AGNEAUX
Cité Art de Vivre

Commune d'Agneaux

PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **26 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 20 mai, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Marie BARRÉ (procuration à Alain SÉVÊQUE), Thierry BILLORE (procuration à Dany DAVID), Olivier DUVAL (procuration à Christian DELANOË), Jacques LECHEVALLIER (procuration à Michèle DEBONO), Gaëlle LOIT (procuration à Pauline BERNABÉ-DOLLEY), Yolanda TESNIERE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Catherine CAUDIN (procuration à Daniel DEPINCÉ), Françoise COULOMBIER (procuration à François HÉRY), Éric LE BRUMAN (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2016

- : - : - : - : - : - : - : -

- **COMMUNICATION DU TIRAGE AU SORT DU JURY DES ASSISES**

Monsieur SÉVÊQUE communique à l'assemblée la liste préparatoire des 12 personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, qui ont été tirées au sort, publiquement en sa présence ainsi que celle de Madame Annick LAMAZURE, adjointe et Madame Noëlle LECLERC-BUICHON, conseillère municipale.

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016**

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

- **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Madame LECLERC-BUICHON fait remarquer que le montant total des aides accordées aux 7 jeunes agnelais accompagnés en 2015 est supérieur à la participation demandée à la commune pour l'année.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour un montant de 1 049,49€.

- FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que l'unanimité pour voter ces 2 aides témoigne de la volonté des élus de participer à la solidarité départementale envers les plus démunis et notamment les plus jeunes.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 3 194,10 €.

- ADOPTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Madame DAVID détaille les grandes lignes du projet d'établissement de l'école de musique pour les années 2016/2021.

Monsieur DEPINCÉ s'interroge sur la différence existante entre le projet d'établissement de l'école d'Agneaux et celui de l'école de Saint-Lô. Il souhaiterait avoir des précisions sur les 2 projets pédagogiques afin d'éclairer les élèves potentiels avant de faire leur choix. Il suggère qu'il existe une différence de philosophie entre les 2 écoles.

Monsieur SÉVÊQUE précise que le projet pédagogique d'une école émane de la réflexion d'une équipe locale. Il estime qu'il est difficile de renseigner sur le projet pédagogique d'une autre école.

Madame DAVID ajoute qu'il serait intéressant pour les élus d'avoir les informations mais estime que la recherche de ces informations doit être une démarche personnelle des futurs élèves.

Monsieur HÉRY demande : « *que peut-on envisager pour régler le problème des locaux exigus pour permettre à l'école de musique d'évoluer ?* »

Monsieur SÉVÊQUE exprime ses réserves sur le bien fondé de poursuivre le développement de l'école de musique. Il souligne son coût élevé pour la collectivité dans un contexte difficile. La construction d'un local adapté ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'une compétence communautaire pour l'ouvrir aux écoles de musique du centre Manche. Un long travail d'étude est nécessaire. Dans l'état, il n'y a pas de plus grands locaux disponibles, les locaux existants, accessibles aux PMR depuis la création de l'ascenseur, répondent aux besoins actuels.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'adopter le projet d'établissement de l'école de musique pour la période 2016/2021.

- ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE (MODIFIE)

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de l'école de musique modifié et d'autoriser le Maire à le signer.

- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MEDIATHEQUE D'AGNEAUX ET LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE

Monsieur DEPINCÉ s'interroge sur le surcoût des prestations optionnelles proposées pour les abonnés.

Madame DAVID précise que l'adhésion au service des ressources en ligne sera sans incidence sur le prix de l'abonnement à la Médiathèque ; la question pourra toutefois être abordée dans le cadre de la politique tarifaire de la commune.

Monsieur DEPINCÉ approuve ces dispositions. Il demande : *« il est prévu de participer au financement des ressources en ligne proposées par le Département sur la base de 0,05€ par habitant et par ressource; mais la convention évoque aussi la participation annuelle de la commune au prorata des mois d'utilisation. Il y-aura-t-il une facture supplémentaire ? »*

Madame DAVID répond : *« non, le Département règle la facture auprès des fournisseurs des services ; la participation des communes s'effectue au prorata sur la base de 0,05€ par habitant. »*

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de partenariat « B1 » avec la Bibliothèque Départementale de la Manche, de retenir les ressources en ligne proposées en option et d'autoriser le Maire à signer la convention.

- CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIVE AVEC L'ASSOCIATION ACTIOM ET LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-LO

Le projet de convention modifié prévoit que les habitants d'Agneaux intéressés, puissent assister aux réunions organisées par l'association ACTIOM à Saint-Lô.

Monsieur DEPINCÉ demande : *« nous n'avons pas de locaux à mettre à disposition ? »*

Monsieur SÉVÊQUE confirme l'absence de locaux ; il ajoute qu'il est intéressant de mutualiser les locaux avec le CCAS de Saint-Lô pour accueillir un public agnelais qui sera sans doute limité lors de ces permanences.

Monsieur DEPINCÉ : *« c'est un premier pas vers un CCAS intercommunal et vers une commune nouvelle ? »*

Monsieur SÉVÊQUE : *« il y a encore beaucoup de choses à mutualiser et à connaître de nos partenaires avant de parler de commune nouvelle ! »*

Monsieur DEPINCÉ souhaiterait avoir connaissance du bilan de cette action qui sera menée auprès des agnelais.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de partenariat associative entre la commune d'Agneaux, le CCAS de la ville de Saint-Lô et l'association ACTIOM et d'autoriser le Maire à la signer.

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association des Francs Archers d'Agneaux sollicite une subvention pour participer au financement du renouvellement des tenues et la pose d'un logo de la ville d'Agneaux.

Madame LECLERC-BUICHON demande : « *d'autres associations pourraient être intéressées. Ne pourrions nous pas imaginer d'équiper d'autres tenues de sportifs pour continuer à assurer le rayonnement d'Agneaux le plus large possible ?* »

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il s'agit d'une démarche volontaire des clubs ; « *dans le cas présent c'est un renouvellement complet des tenues d'un club. Tous ne vont pas renouveler leurs tenues en même temps. Notre participation symbolique témoigne de notre volonté de maintenir des relations fortes avec les clubs.* »

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de valider la proposition du bureau municipal en décidant d'attribuer à l'association Les Francs Archers une subvention exceptionnelle d'un montant de 700,00€.

- COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SÉVÊQUE annonce la parution imminente d'une publication de Saint-Lô Agglo. Elle paraîtra 3 fois par an.

Monsieur SÉVÊQUE informe l'assemblée des décisions prises par Saint-Lô Agglo concernant la répartition des RAM, devenus REPAM et celles concernant le diagnostic du comité de pilotage du PESL (Projet Educatif Social Local).

Un schéma départemental du tourisme a été validé et mis à disposition.

Une réflexion est engagée sur l'élaboration d'un plan de déplacement urbain et un plan local de l'habitat. La définition des chemins doux et des allées sécurisées dans la zone commerciale de l'Odyssée et de la Tremblaye sera abordée dans le cadre du plan de déplacement urbain.

Monsieur SÉVÊQUE annonce le départ d'un agent des services administratifs au 1^{er} juin prochain.

Monsieur le Préfet effectuera une visite de la commune le 07 juillet prochain.

Madame LAMAZURE informe l'assemblée du départ à la retraite de Monsieur THOUROUDE, le Directeur de l'école Marie RAVENEL, après 17 ans passés à Agneaux.

Madame DEBONO rappelle les actions prévues dans le cadre de la journée citoyenne du 28 mai.

Madame LECLERC-BUICHON s'étonne du déroulement de la préparation de cette journée citoyenne. Le groupe Ensemble pour Agneaux avait demandé à être associé à la préparation de la journée. Madame LECLERC-BUICHON regrette que la commission compétente ne se soit pas réunie, que son groupe n'ait pas été invité à collaborer à la préparation de la journée et n'ait pas été invité au point presse. Elle souligne l'attitude franche et sincère de son groupe depuis le début de la mandature et souhaite que cette attitude soit partagée.

Madame DEBONO précise que la commission communication se réunit régulièrement et s'est encore réunie récemment à plusieurs reprises pour préparer des manifestations et la publication Agneaux Contact. Elle admet que la préparation de cette journée citoyenne n'ait pas fait l'objet de la communication attendue ; elle se défend toutefois que ce manque de communication ait été délibéré.

Monsieur SÉVÊQUE souligne la qualité des rapports entretenus avec le groupe d'opposition et l'excellent état d'esprit qui prédomine indépendamment des convictions des uns et des autres.

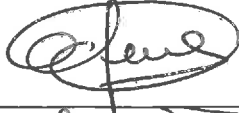

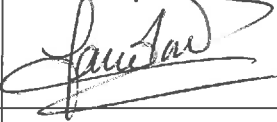
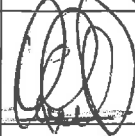
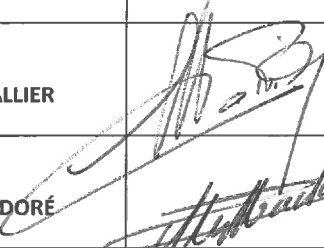
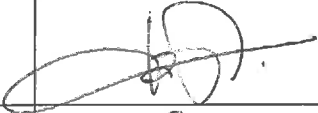


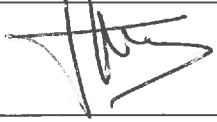
Monsieur DEPINCÉ observe que plusieurs élus de la majorité ont annoncé des réunions, des rencontres ou des événements à l'issue de cette séance ; il souhaiterait que ces informations soient décrites sur un planning et formalisées par l'envoi de mails ou de courriers, ce qui éviterait que des élus ne ratent certaines de ces manifestations.

Madame LECLERC-BUICHON rappelle que son groupe avait proposé, lors de la dernière séance du conseil municipal, de nettoyer le lavoir du parc de la Palière dans le cadre de la journée citoyenne. Elle a pris acte que l'opération pouvait présenter un danger et donc qu'elle soit abandonnée. Cependant elle s'étonne que ce lavoir n'ait pas été mis en sécurité notamment par rapport aux enfants. Elle suggère qu'il soit mis en sécurité soit en le vidant soit en le nettoyant.

Le débat étant clos, le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 22h15

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCE	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			